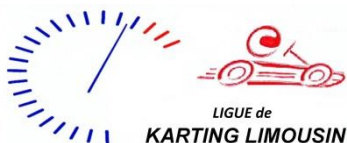


CHAMPIONNAT LIGUE KARTING 2017



Règlement particulier

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° CK 11
DATE 13/01/2017

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. La Ligue de Karting LIMOUSIN organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue. La Ligue de Karting LIMOUSIN est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

1.2. La Ligue de karting LIMOUSIN organise son Championnat de Ligue conjointement avec le Championnat de Ligue de la Ligue de karting AUVERGNE.

Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

- 18 & 19 mars 2017	épreuve qualificative	circuit du Coteau (42)	ASK Le Coteau
- 08 & 09 avril 2017	épreuve qualificative	circuit Jean Brun (03)	ASK Varennes
- 29 & 30 avril 2017	épreuve qualificative	circuit du Lissartel (03)	ASK Aurillac
- 03 & 04 juin 2017		circuit de Montravel (42)	ASK Villars
- 02&03 sept 2017		circuit de Bicêtre (42)	ASK Puma Forez
- 30 septembre & 01 octobre 2017		circuit de Lavaud (03)	ASK MARCILLAT

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

3.1.1. Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie ou une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec une autorisation de cette dernière.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat De Ligue, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la LK Limousin ou de la Ligue de Sport Automobile du Limousin régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

- 3.2.3. Un pilote qui change de ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue de karting.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Cadet, Nationale, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, Rotax Max et Rotax Master, X30 Senior et X30 Master.
- 3.2.4.1. Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, Rotax Max, Rotax Master, X30 Senior et X30 Master.
La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, Rotax Max, Rotax Master, X30 Senior et X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.
Par ailleurs, chaque Président de ligue disposera d'une invitation par catégorie, pour qualifier un pilote n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves qualificatives pour le Championnat de France.
- 3.2.4.2. Dans le cadre des Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Rotax Max, Rotax Master, X30 Senior, X30 Master, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats de ligue devra être adressé à la FFSA **avant 12 juin 2017**.

3.3. **ENGAGEMENTS**

Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue Limousin. Il devra être engagé pour les trois épreuves qualificatives avant **la date limite d'inscription soit le 26 février 2017** et être en possession des pneumatiques qui auront été achetés, distribués et enregistrés par la Ligue de karting lors de la première épreuve. Pour les épreuves non qualificatives les pilotes devront s'engager sur place le jour de l'épreuve.

Catégories Cadet, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman, Rotax Max / Rotax Master, X30 Senior et X30 Master :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Cadet, KZ2 et KZ2 Master et KZ2 Gentleman, Rotax Max / Rotax Master, X30 Senior et X30 Master devront s'engager et participer **obligatoirement** aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de ligue karting LIMOUSIN.

Catégorie Nationale :

Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale devront s'engager et participer **obligatoirement** aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue dans la catégorie Nationale (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de Ligue de karting LIMOUSIN.

- 3.3.1. Pour participer au Championnat de Ligue qualificatif, les pilotes devront s'inscrire auprès du secrétariat de la Ligue de karting LIMOUSIN **avant le 26 février 2017** via leurs ASK respectives et transmettre un chèque à l'ordre de la Ligue de karting AUVERGNE pour l'achat des pneumatiques, selon les tarifs contractuels après appel d'offre qui leur seront communiqués par l'intermédiaire de chaque ASK.

Le montant de l'engagement est fixé à 80 € par pilote et par épreuve sauf pour la catégorie Minime dont l'engagement est réduit à 50 € par pilote et par épreuve.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. **MATERIEL ADMIS**

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque respectif sera appliqué.

4.1.4. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. **PNEUMATIQUES**

4.2.1. Pour participer **aux 3 épreuves qualificatives** du championnat de Ligue, les pilotes **devront acheter** 6 pneumatiques slicks (3 av et 3 ar) par l'intermédiaire de la ligue de karting Auvergne.

Les pneumatiques slicks seront enregistrés lors de la première épreuve et seront les seuls utilisés pour les 3 épreuves qualificatives du championnat de Ligue.

Pour les catégories utilisant des pneumatiques pluie, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre, par épreuve et devront être enregistrés lors de chaque épreuve.

4.2.2. Pour participer **aux épreuves non qualificatives** les pilotes **devront fournir au maximum** 6 pneumatiques slicks (3 av et 3 ar).

Les pneumatiques slicks seront enregistrés lors de la première participation à une épreuve non qualificative et seront les seuls utilisés pour le reste des épreuves non qualificatives du championnat de Ligue.

Pour les catégories utilisant des pneumatiques pluie, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre, par épreuve et devront être enregistrés lors de chaque épreuve.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. **GENERALITES**

7.1.1. Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2. **EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET, NATIONALE, KZ2, KZ2 MASTER, KZ2 GENTLEMAN, ROTAX MAX, ROTAX MASTER, X30 SENIOR ET X30 MASTER.**

Pour les catégories Cadet, Nationale, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, ROTAX Max, ROTAX Master, X30 Senior et X30 Master, les épreuves qualificatives pour le Championnat de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

7.2.1. **Principe de déroulement**

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

7.2.2. **Longueur des courses**

7.2.2.1. **Catégories Cadet, Nationale, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, ROTAX Max, ROTAX Master, X30 Senior et X30 Master :**

Manches qualificatives :	10 km par temps sec (circuits de longueur < 1000m : 7 km)
	8 km par temps de pluie (circuits de longueur < 1000m : 5 km)
Pré Finale :	17 km par temps sec (circuits de longueur < 1000m : 13 km)
	14 km par temps de pluie (circuits de longueur < 1000m : 10 km)
Finale :	17 km par temps sec (circuits de longueur < 1000m : 13 km)
	14 km par temps de pluie (circuits de longueur < 1000m : 10 km)

7.2.2.2. **Catégorie Minimale :**

Manches qualificatives :	10 km par temps sec (circuits de longueur < 1000m : 7 km)
	7 km par temps de pluie (circuits de longueur < 1000m : 5 km)
Pré Finale :	12 km par temps sec (circuits de longueur < 1000m : 9 km)
	10 km par temps de pluie (circuits de longueur < 1000m : 8 km)
Finale :	15 km par temps sec (circuits de longueur < 1000m : 11 km)
	12 km par temps de pluie (circuits de longueur < 1000m : 9 km)

7.2.3. **Essais chronométrés**

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. **Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.**

7.2.4. **Manches qualificatives**

7.2.4.1. **Création des séries**

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. **Places de départ pour les manches qualificatives**

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais

chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C
4 séries : A contre B C contre D A contre D
B contre C A contre C B contre D
5 séries : D contre E A contre B C contre D A contre E
B contre C A contre D B contre E A contre C
B contre D C contre E

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1 point au-delà du 24 ^{ème}			

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.2. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la ligue de karting et seront distribuées aux 3 premiers de chaque catégorie lors de la remise des prix de fin d'année aux pilotes présents. (Premier = 120 €, deuxième = 90 €, troisième = 80 €).

Les pilotes ayant participé au championnat qualificatif pourront être remboursé de leur engagement s'ils participent à la finale du championnat de France de leur catégorie.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Fait à Limoges Le 15 décembre
2016.

Le Président de la LK LIMOUSIN
Georges CHARBONNIER

